



INFO

L'autorisation du projet minier de Saint-Michel-des-Saints critiquée par les libéraux



Le projet minier Matawinie prévoit l'extraction de 100 000 tonnes de graphite sur un peu plus de 25 ans.

PHOTO : NOUVEAU MONDE GRAPHITE

Radio-Canada

Publié hier à 12 h 56

Le projet de mine de graphite qui verra le jour à Saint-Michel-des-Saints continue de faire des vagues. C'est maintenant au tour de l'opposition libérale de décrier la rapidité avec laquelle le gouvernement a donné son aval au projet.

Les travaux de construction de la mine ont été autorisés par décret par Québec en février dernier, même si le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait recommandé au ministère de l'Environnement d'attendre pour cela les résultats d'une étude hydrogéologique visant à valider l'efficacité de la méthode employée par l'entreprise pour traiter ses déchets miniers acides.

Plusieurs citoyens ont averti des dangers que fait peser le projet sur l'environnement. Ils craignent entre autres que les résidus acides résultant de l'extraction du minerai ne contaminent le site

minier et ne se déversent dans ses zones de villégiature avoisinantes, dont le parc touristique du Mont-Tremblant et le parc régional du Lac Taureau.

Le Parti libéral fait maintenant siennes ces inquiétudes.

« Le ministre de l'Environnement, Benoit Charrette, a donné son aval au projet, en sachant que des analyses sont incomplètes et parfois totalement absentes. C'est un gros risque à prendre considérant les impacts environnementaux possibles pour le lac Taureau. En agissant ainsi et en faisant fi des recommandations du BAPE, le gouvernement caquiste manque à son devoir de préservation et de protection de nos joyaux naturels », dénonce-t-il dans un communiqué vendredi.

À lire aussi :

- Un projet minier divise la communauté de Saint-Michel-des-Saints
- Des militants autochtones bloquent une route pour s'opposer à un projet minier

Pas d'entente avec la communauté atikamekw

Le parti d'opposition déplore également le fait que l'autorisation ait été accordée même si aucune entente n'a été conclue préalablement avec la communauté atikamekw de Manawan, qui est située à 90 km au nord de Saint-Michel-des-Saints. La mine se trouvera en effet en territoire autochtone non cédé.

Le conseil de bande de Manawan, qui n'est pas opposé au projet, souhaite obtenir des redevances de 250 millions de dollars de la part de l'entreprise. Il exige également que des emplois soient garantis à la mine pour les membres de sa communauté.

Des discussions seraient en cours, selon l'entreprise Nouveau Monde Graphite, qui exploitera la mine, ce qui contredit les propos du chef de Manawan, Paul-Émile Ottawa, qui assure plutôt qu'elles sont au point mort.

« Maintenant, [le ministre des Affaires autochtones] doit poursuivre les discussions avec eux et s'assurer, si le projet voit bel et bien le jour, que des emplois seront garantis aux membres de la communauté », clame pour sa part le Parti libéral.

Le projet de 350 millions de dollars devrait créer 160 emplois directs et est fortement soutenu par la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

L'exploitation commerciale de la mine est prévue en 2023. On estime qu'elle durera 26 ans.